ANGERS 21

Des services pour chacun

> > Budget > > Investissement > > Fonctionnement > > Subventions > > Fiscalité > >

2006

BUDGET

Angers

www.angers.fr

Théâtre - Le Quai

ANGERS 21
Budget 2006

> > L'année en chiffres

Budget

256,78 millions d'euros

Investissement

66,60 millions d'euros

Fonctionnement

Recettes
190,18 millions d'euros
Dépenses
157,72 millions d'euros

Subventions

31,22 millions d'euros

Ville d'Angers

Conception :
André Despagnet,
Maire Adjoint,
avec la collaboration
de la Direction des Finances
Conception graphique : Caminno
Crédits photo :
© Ville d'Angers - Th. Bonnet :
pages 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12
© E. Fauconnier : page 5 ;
© P. Campion : pages 9, 10 ;
Architecture studio : page 1, 8
© A5A Architectes : page 9

Jean-Claude Antonini

Maire d'Angers

Rencontres de la démocratie locale organisées par la ville d'Angers, Faculté de droit Saint-Serge

Parking des Berges de Maine, avenue des Droits-de-l'homme, inauguration.

Réouverture du musée des Beaux-Arts, inauguration en présence de Jacques Auxiette, président du conseil régional des Pays-de-la-Loire.

En ces temps de crise économique et de crise du logement, plus que jamais le rôle de la puissance publique est important : le repli sur soi serait une erreur pour les générations futures.

C'est dans ce contexte qu'intervient le Budget Primitif 2006 d'Angers.

Il développe l'action municipale sur trois axes prioritaires :

- Le service public quotidiennement auprès des Angevins qui en ont besoin.
- Le logement, pour répondre aux demandes des jeunes et des classes moyennes.
- L'emploi car le développement d'Angers doit se faire d'abord au service des Angevins.

En 2006, Angers poursuivra sur le chemin vertueux de la maîtrise budgétaire avec une fiscalité dont le taux sera maintenu au même niveau pour la 23e année consécutive.

Le développement durable s'exprime donc aussi dans la physionomie de notre budget qui nous permet d'investir fortement pour les Angevins d'aujourd'hui sans rien compromettre de nos investissements futurs.

Investissement en niveau

La ville d'Angers poursuit son effort d'équipement.

En effet sur 100 € de recettes de fonctionnement,
les investissements réalisés à Angers représentent,
au compte administratif :

- 27,70 % en 2001
- 25,50 % en 2002
- 25,96 % en 2003
- 27,63 % en 2004

tandis que les autres villes de 100 000 à 300 000 habitants
n'ont jamais atteint un pourcentage de 20 % (19,22 % en 2004).

Source : SFL – Forum pour la gestion des villes

Investissement brut par habitant

La ville maintient un haut niveau d'investissement.

Angers : 350 € par habitant

Moyenne régionale : 216 € par habitant
Moyenne nationale : 281 € par habitant

Source : Le Réseau du Trésor Public
Analyse financière 2003/2004 - Novembre 2005

Evolution de la fiscalité

Les taux augmentent, en moyenne, dans les grandes villes.

- 2002 : +1,6 %
- 2003 : +1,6 %
- 2004 : +1,3 %
- 2005 : +1 %
- 2006 : +0,7 % prévu

A Angers, le taux de la taxe d'habitation est inchangé depuis 1983.

Source : Dexia Note de Conjoncture. Février 2006.

André Despagnet,
Maire Adjoint
délégué aux Finances

Ce projet de Budget, 256 millions d'euros, est le plus important en masse - présenté au vote du Conseil Municipal.

L'importance de sa section d'investissement, 66,60 millions d'euros, concrétise un acte citoyen - au moment où l'on constate que l'évolution du PIB National (0,2 % au quatrième trimestre 2005) est la conséquence du manque de dynamisme de l'**investissement cumulé - public et privé**.

Ce budget volontariste, qui améliore les services et les équipements mis à la disposition des **Angevins**, privilégiera cette année les opérations de Rénovation Urbaine - le logement étant devenu un axe prioritaire de notre **Municipalité**.

Enfin, ce projet de Budget s'inscrit en sauvegardant la structure **financière de la Ville d'Angers - tout en maintenant le pouvoir d'achat des contribuables** en reconduisant les taux d'imposition.

Budget 2006

Fonctionnement

Recettes

en millions d'Euros

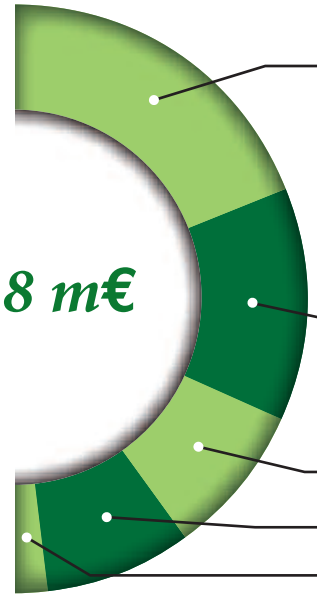

190,18 m€

- 72,68 Contributions directes
- 48,81 Dotations d'Etat
- 31,31 Dotations agglomération
- 30,18 Recettes d'exploitation
- 7,20 Subventions fiscales

Investissement

en millions d'Euros

Epargne brute 32,46 m€

66,60 m€

- 13,38 Subventions et dotations
- 14,76 Emprunt
- 6 Rénovation urbaine

Dépenses

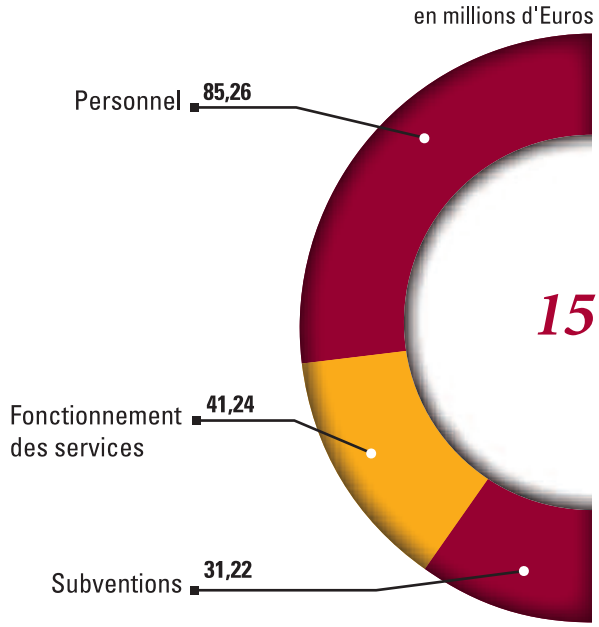

157,72 m€

Fonctionnement

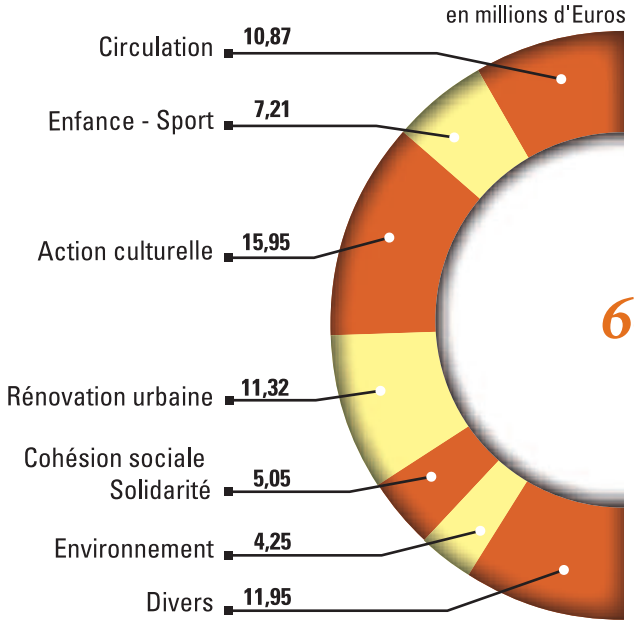

66,60 m€

Investissement

zoom

Théâtre - Le Quai

« Dans une ville déjà connue pour ses autres manifestations artistiques de grande qualité, comme « Les Accroche-cœurs » et la troupe de théâtre de rue de Jo Bithume, cette implantation **va renforcer l'identité culturelle d'Angers** et lui donner une reconnaissance régionale, voire nationale et même européenne. Implantée sur l'autre rive de la Maine, face au centre-ville, cette réalisation contribuera à la réunification urbaine après le réaménagement de la voie autoroutière qui la divise. »

Agence de Notation des villes juillet 2005

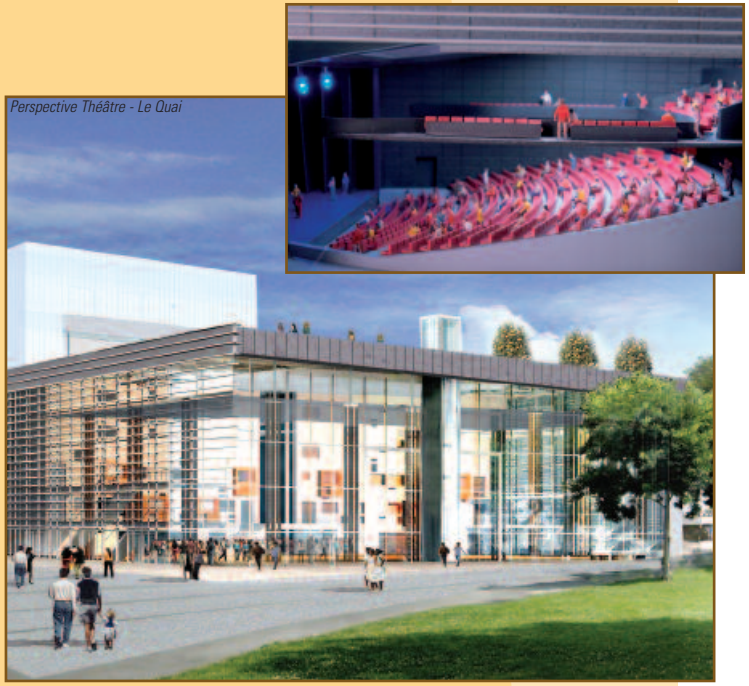

Perspective Théâtre - Le Quai

Investissement

66,60 *millions d'Euros*

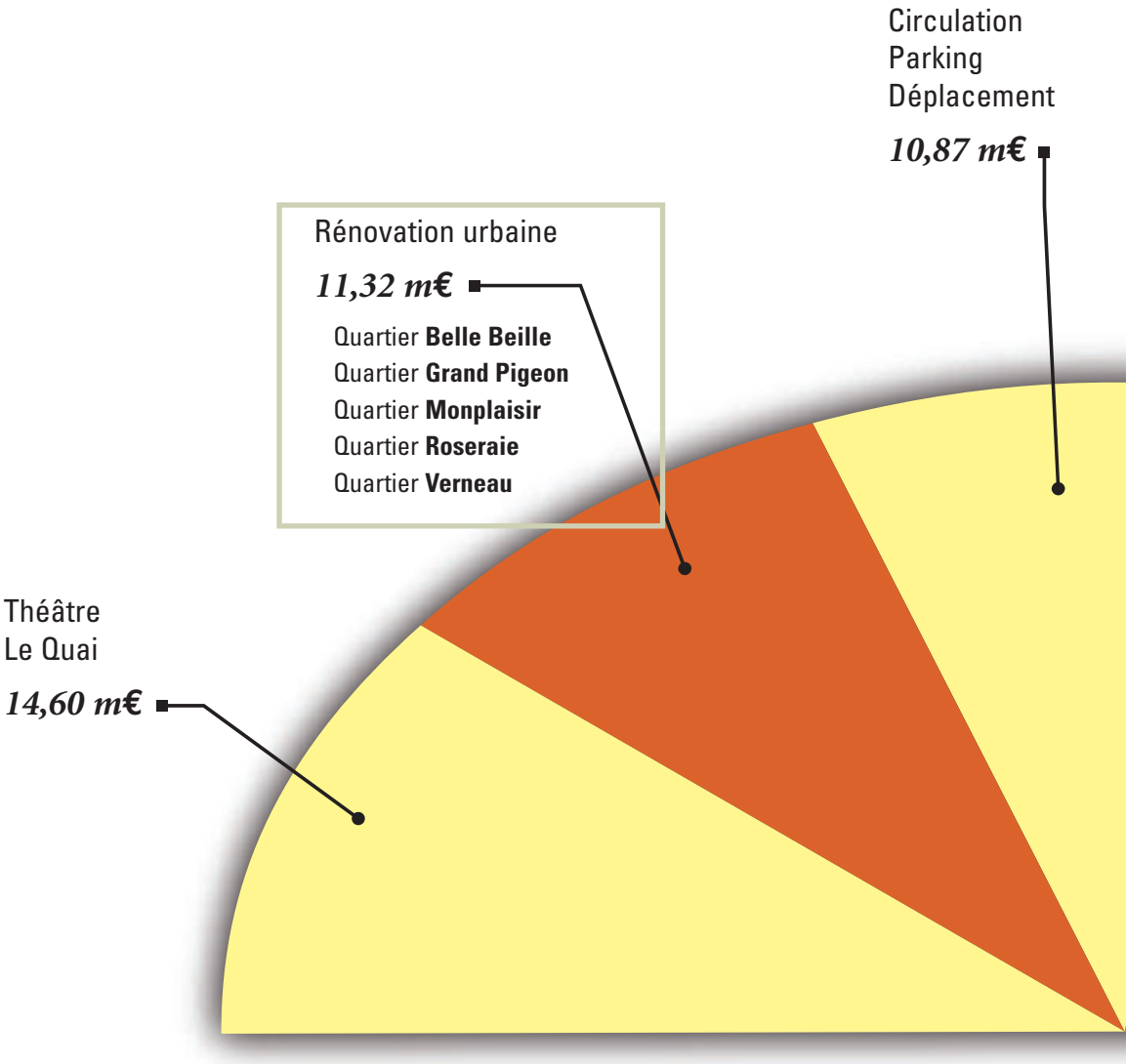

Evolution de la section d'investissement

	2002	2003	2004	2005	2006
Participation aux ZAC	1,52	1,07	1,07	0,90	1,40
Subventions d'investissement	3,67	3,62	3,17	3,18	3,90
Rénovation Urbaine	-	-	8,00	5,96	11,32
Investissement direct	54,78	54,08	53,38	56,50	49,98
	59,97	**58,77**	**65,62**	**66,54**	**66,60**

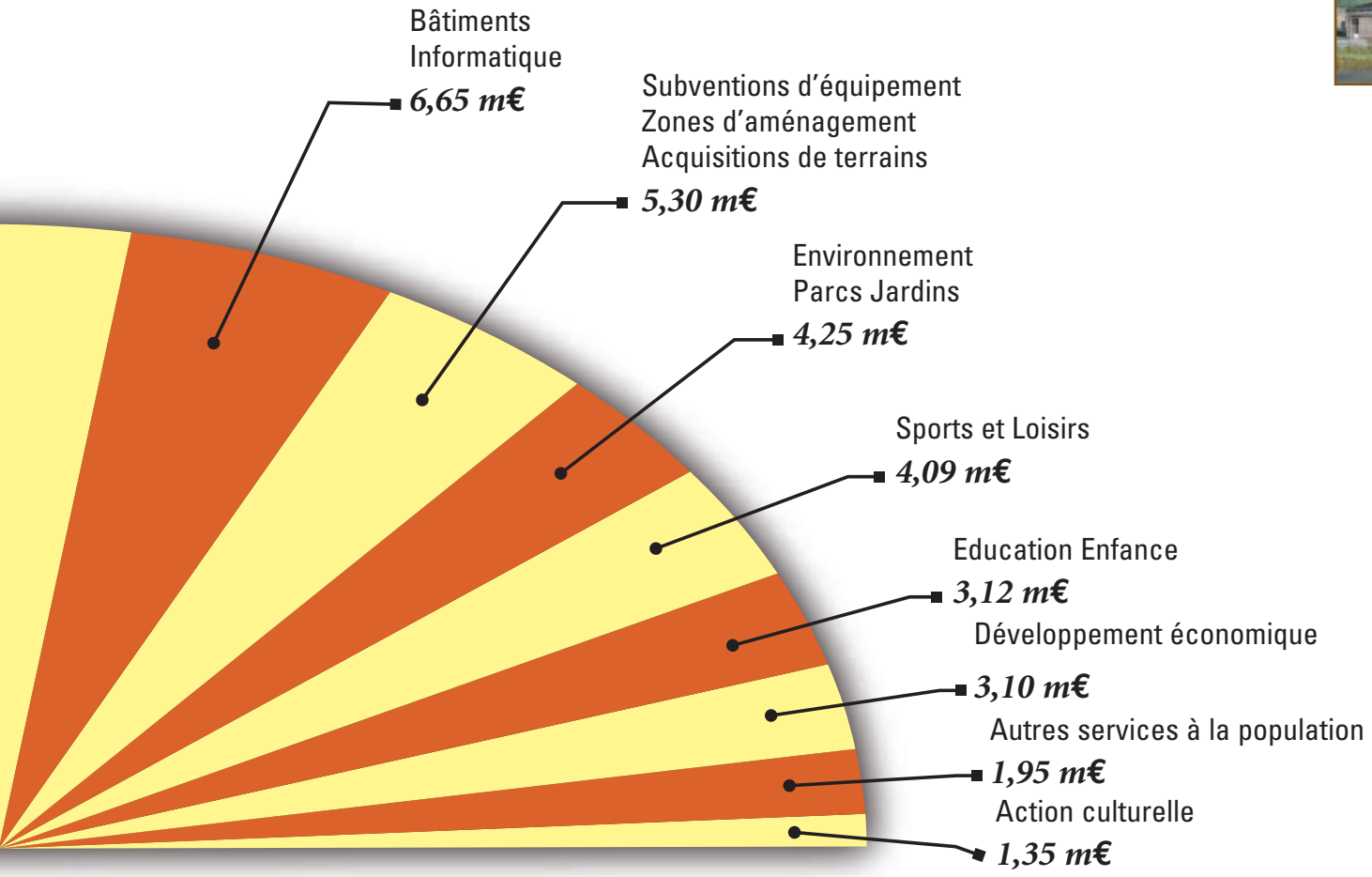

zoom

Rénovation urbaine

Le Grand-Pigeon est l'un des cinq sites de renouvellement urbain du contrat conclu avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU): « leur retraitement vise à une plus forte intégration urbaine, une mixité sociale et fonctionnelle, la requalification de l'habitat et de l'espace public, l'amélioration de l'accès aux services ».

Perspective du groupe scolaire du Daguenet

Les opérations programmées sur ce quartier, selon un phasage « à tiroir » pour un coût total de 70 M€, consistent en la:

- démolition de 10 ensembles, soit 350 logements,
- reconstruction de 425 logements HLM et locatifs privés,
- réhabilitation et résidentialisation de 2000 logements,
- restructuration de voiries et espaces publics (espaces de jeu, jardins en pied d'immeubles),
- création de nouvelles unités: école, gymnase et un centre commercial.

Agence de Notation des villes juillet 2005

ANRU Roseraie - Rue du Maréchal-Juin Immeuble réhabilité

ANRU du Grand Pigeon, barres des immeubles de logement sociaux en déconstruction rue Péan

ANRU Roseraie - Rue Maréchal-Juin: façade et balcon en cours de réhabilitation

Subventions

31,22 *millions d'Euros*

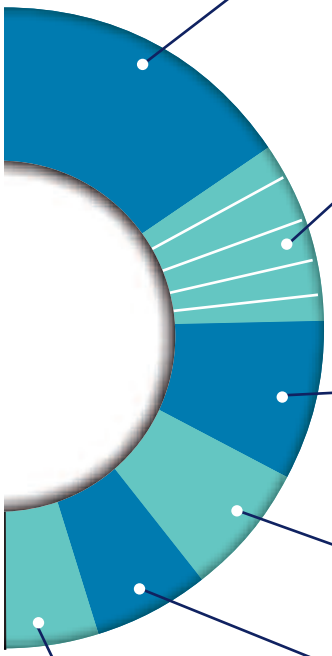

Solidarité
Cohésion sociale
9,80 m€

Associations diverses :
environnement, santé,
communication, tourisme,
aménagement…
5,67 m€

Action culturelle
5,04 m€

Développement
Animation des quartiers
4,26 m€

Education Enfance
3,55 m€

Sports et Loisirs
2,90 m€

Point accueil santé solidarité (PASS), 5, rue de Crimée

Festival les Accroche-coeurs « Les poules du groupe Démons et Merveilles »

Installation du conseil consultatif de quartier de Belle-Beille salle Jacques-Tati

Aide à l'enfance

Julien Bahain, finaliste au championnat du monde d'aviron 2005

La fiscalité

Bases d'imposition

en euros

	2002	2003	2004	2005	**2006**
Taxe d'habitation	154 279 000	158 895 000	161 519 000	167 160 000	**172 315 000**
Taxe foncière (bâti)	124 381 000	126 106 000	128 269 000	132 257 000	**137 953 000**
Taxe foncière (non bâti)	373 700	381 400	379 400	339 200	**321 500**

Produit fiscal prévisionnel

en euros

	2002	2003	2004	2005	**2006**
Taxe d'habitation	26 073 151	26 853 255	27 296 711	28 250 040	**29 121 235**
Taxe foncière (bâti)	39 167 577	39 710 779	40 391 908	41 647 729	**43 441 400**
Taxe foncière (non bâti)	137 634	140 470	139 733	124 928	**118 408**
Total	**65 378 362**	**66 704 504**	**67 828 352**	**70 022 697**	**72 681 043**

Taux d'imposition

	2002	2003	2004	2005	**2006***
Taxe d'habitation	16,90 %	16,90 %	16,90 %	16,90 %	**16,90 %**
Taxe foncière (bâti)	31,49 %	31,49 %	31,49 %	31,49 %	**31,49 %**
Taxe foncière (non bâti)	36,83 %	36,83 %	36,83 %	36,83 %	**36,83 %**

* Soumis au conseil municipal du 7 mars 2006

Evolution des bases	**2005 - 2006**
Taxe d'habitation	3,08 %
Taxe foncière (bâti)	4,31 %
Taxe foncière (non bâti)	-5,22 %
Total	**3,61 %**

Evolution des bases	**2004 - 2006**
Taxe d'habitation	6,68 %
Taxe foncière (bâti)	7,55 %
Taxe foncière (non bâti)	-15,26 %
Total	**7,04 %**

En 2005, la moyenne des taux de la taxe d'habitation dans les grandes villes faisant partie des 43 communautés d'agglomération et communautés urbaines - à taxe professionnelle unique (T.P.U.) - est de 20,30 %
(au lieu de 20,11 % l'an passé).

Angers : 16,90 %

SFL - Forum pour la gestion des villes

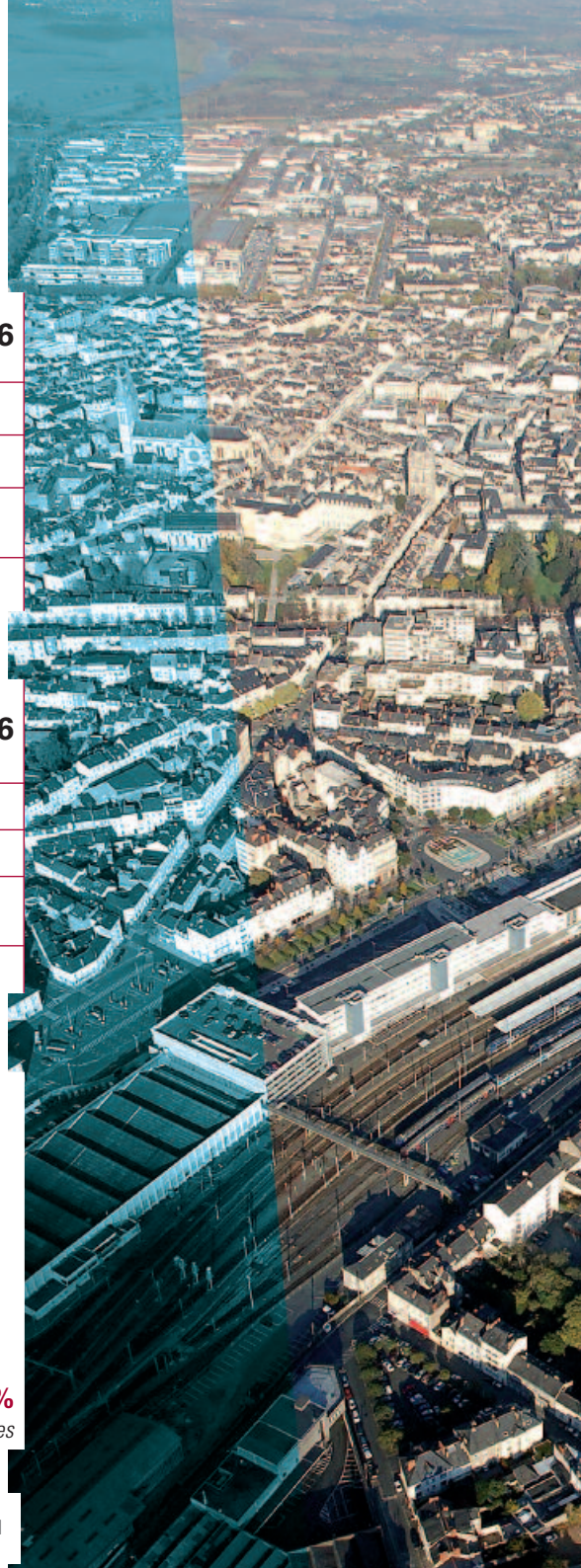

Ville d'Angers
DIRECTION DES FINANCES

Hôtel de Ville
BP 23527, 49035 Angers Cedex 01
Tél. : 02 41 05 40 00 - Fax. : 02 41 05 39 00
Site internet : www.angers.fr - E.mail : mairie.angers@ville.angers.fr